MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Ministre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 05.11.12 007204 CM

Monsieur le Député-Maire,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 2 octobre 2012, faisant part de vos inquiétudes sur la mise en danger du projet « De l'eau pour Wadi Fukin » et sur la situation des habitants de ce village.

La France a toujours manifesté son attachement au respect du droit international humanitaire, en particulier la IV^{ème} convention de Genève, qui s'applique dans les Territoires palestiniens.

Elle demande à Israël de respecter ses engagements internationaux, en s'abstenant de procéder à l'expulsion, à la saisie ou à la destruction de biens palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Ces faits accomplis affectent les conditions de vie des habitants et constituent un frein au développement économique et social palestinien, plus particulièrement en zone C. C'est également ce que l'Union européenne a réaffirmé dans ses conclusions du Conseil Affaires étrangères du 14 mai dernier.

Nous sommes intervenus, à plusieurs reprises dans le passé, auprès des autorités israéliennes en soutien aux projets portés par des institutions françaises en zone C et nous continuons à le faire aujourd'hui s'agissant du projet « De l'eau pour Wadi Fukin ».

Le consulat général à Jérusalem s'est rendu sur les lieux dès l'annonce de la confiscation par les autorités israéliennes, en prenant l'attache des personnes et de l'une des associations de réhabilitation agricole concernées. Avec l'accord de ces dernières, nos services ont contacté une ONG spécialisée sur les questions d'éviction qui instruit désormais le dossier dans les délais prescrits, sans frais d'avocat. Notre consulat général continuera de suivre attentivement ce dossier et ne manquera pas de vous informer de l'avancée de la procédure judiciaire.

.../...

Monsieur Hervé FERON
Député de Meurthe-et-Moselle
Maire de Tomblaine
6, place de Paris
54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Notre ambassadeur à Tel Aviv a demandé à l'autorité israélienne responsable, le général Dangot, chef du COGAT, de suspendre les ordres d'éviction adressés aux agriculteurs. Il a signalé l'importance que le gouvernement français accorde à ce que ce projet financé par des collectivités locales françaises puisse être mené à bien. Le général Dangot a pris bonne note de notre demande en s'engageant à l'étudier.

Soyez assuré que nos représentations à Jérusalem et Tel Aviv resteront pleinement mobilisées sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement

Laurent FABIUS